

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 21

présenté par

M. Pauget, Mme Anthoine, M. Bourgeaux, Mme Blin, M. Meyer Habib, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Thiériot, Mme Bonnivard, M. Brigand, M. Boucard, M. Cinieri, M. Forissier, Mme Gruet, Mme Louwagie, M. Neuder, M. Portier, Mme Tabarot, M. Fabrice Brun, M. Ciotti, Mme D'Intorni, M. Gosselin, M. Dubois et M. Viry

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 348 par la phrase suivante :

« Par ailleurs, l'État s'efforcera de réduire sa pression fiscale sur les SDIS. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement général.

C'est considérant la volonté de renforcer les moyens des SDIS du ministère de l'intérieur, et compte tenu du poids de de la taxe sur les produits pétroliers relevant du régime général des accises sur l'énergie (anciennement TICPE) et du malus écologique sur les véhicules d'incendie et de secours sur le budget des SDIS, que cet amendement propose d'inscrire l'objectif de réduction de la pression fiscale de l'Etat sur les SDIS, au sein de la trajectoire budgétaire de la présente loi d'orientation et de programmation.